



LE 13 JANVIER 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon, tenue à l'hôtel de ville, sis au 750 rue Principale, Saint Cléophas-de-Brandon, le lundi 13 janvier 2020, à 19 heures 30.

À l'assemblée régulière du conseil municipal étaient présents: Madame Marjolaine Marois, Monsieur Maxime Giroux, Monsieur Martin Bibeau, Monsieur Gilles Côté, Madame Audrey Sénéchal, Monsieur Bernard Coutu tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Denis Gamelin maire.

Était aussi présente Madame Francine Rainville, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. MOT DE BIENVENUE.

Le président d'assemblée constate le quorum à 19 heures 30, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR.

CET ORDRE DU JOUR SE LIT COMME SUIT :

1. Mot de bienvenue.
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Approbation de l'ordre du jour.
4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée spéciale du budget du 9 décembre 2019.
5. Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 décembre 2019.
6. Lecture et approbation des comptes à payer.
7. Période de questions.
8. Résolution augmentation des logements.
9. Liste des fournisseurs payés par Accès D.
10. Dépôt de la liste des contrats 2019.
11. Règlement # 2019-07-08 concernant les animaux.
 - 11.1 Adoption du règlement # 2019-07-08 concernant les animaux.
 - 11.2 Soumission pour gestion de contrôle animalier.
12. Hébergement du site Internet.
13. Comité consultatif d'urbanisme.
14. Garantie prolongée et entretien de la génératrice.
15. Modification des séances du conseil.
16. Soumission de l'architecte Richard Gravel pour l'Arche.
17. Appel d'offre pour vidange de fosse septique.
18. Demandes.
 - 18.1 Québec Municipal — Demande d'abonnement.
 - 18.2 Locataire du 631 rue Principale.
 - 18.3 COMBEC — Adhésion.
 - 18.4 Projet de loi 48 sur la taxation foncière agricole – Demande d'appui.
19. Rapport de la directrice générale
20. Correspondance.
21. Divers.
22. Levée de l'assemblée

3. ORDRE DU JOUR.

Résolution n° 2020-01-638

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Madame Marjolaine Marois d'adopter l'ordre du jour tel que ci-dessous.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.



LE 13 JANVIER 2020

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU BUDGET DU 9 DÉCEMBRE 2019.

La secrétaire-trésorière est dispensée de faire la lecture du procès-verbal, les conseillers en ayant pris connaissance.

Résolution n° 2020-01-639

Il est proposé par Madame Marjolaine Marois et appuyé par Monsieur Maxime Giroux d'adopter le procès-verbal de l'assemblée spéciale du budget du 9 décembre 2019.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 9 DÉCEMBRE 2019.

La secrétaire-trésorière est dispensée de faire la lecture du procès-verbal, les conseillers en ayant pris connaissance.

Résolution n° 2020-01-640

Il est proposé par Madame Marjolaine Marois et appuyé par Madame Audrey Sénéchal d'adopter le procès-verbal avec modification de l'assemblée régulière du 9 décembre 2019.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

6. COMPTES À PAYER.

Résolution n° 2020-01-641

La secrétaire trésorière et directrice générale a déposé par voie électronique ou papier la liste des chèques émis, soit pour la période du 10 décembre 2019 au 9 janvier 2020.

<u>Total des comptes à payer</u>	<u>28 067.70 \$</u>
<u>Compte en Banque au 9 janvier 2020</u>	<u>180 123.82 \$</u>

EN CONSÉQUENCE, le paiement de ces comptes à payer est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Monsieur Gilles Côté.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est formulée dans la salle.

8. AUGMENTATION DES LOGEMENTS.

8.1 LOGEMENT 750-A/ 750-B

Résolution n° 2020-01-642

Il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyé par Madame Marjolaine Marois d'augmenter le loyer 750-A de huit dollars (8.00 \$) par mois soit de 342.00 \$ à 350.00\$ et ce à compter du 1 juillet 2020. De plus, il est résolu d'augmenter le loyer 750-B de dix dollars (10.00 \$) par mois soit de 415.00 \$ à 425.00 \$ et ce à compter du 1 juillet 2020.



LE 13 JANVIER 2020

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

8.2 LOGEMENTS 631 et 633 rue Principale

Résolution n° 2020-01-643

Il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyé par Madame Marjolaine Marois que pour les logements du 631 et 633 rue Principale ils ne seront pas augmentés, par contre, les locataires n'auront plus le déneigement inclus à partir du 1^{er} juillet 2020.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

8.3 LOGEMENT 750-C

Résolution n° 2020-01-644

Messieurs Bernard Coutu et Gilles Côté déclarent les intérêts, à cet effet ils se retiennent de voter.

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Madame Marjolaine Marois qu'il est résolu d'augmenter le loyer 750-C de trente-cinq dollars (35.00 \$) par mois soit de 860.00 \$ à 895.00 \$ et ce à compter du 1 juillet 2019.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

9. DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS 2019.

Résolution n° 2020-01-645

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Monsieur Maxime Giroux d'accepter la liste des contrats 2019 telle que présenté ci-dessous.

Liste des contrats

ADMQ	1 233.68 \$
Alain Tétreault	700.00 \$
André Saindon	200.00 \$
Architecte RL Gravel Inc.	14 311.90 \$
Bélanger Sauvé	5 460.30 \$
Bell-Gaz	1 725.39 \$
Colombe Charbonneau	763.00 \$
Dauphins Multi service	2 609.93 \$
EBI Environnement	15 636.14 \$
EBI Envirotech	613.67 \$
Ent Électrique Pierre Robillard	12521.88 \$
Équipements de bureau R.L.M. Inc	368.04 \$
Etienne Pilote	1379.70\$
Exc. Normand Majeau Inc.	10 331.94 \$
Félix Sécurité Inc	81.98 \$
G. Desrosiers Transport	24 075.76 \$
Garceau nettoyage 9290-2378 Québec	488.65 \$
Gravel construction	4737.11 \$
Harnois Énergie	11 111.09 \$
Imprimerie Pinard Inc	391.73 \$
Infotech	6392.61 \$
Les Entreprises C. Bedard 1995 Inc.	565.87 \$
Les Entreprises Claude Beausoleil Inc.	459.90 \$
Ligne MD	1058.04 \$



LE 13 JANVIER 2020

Location Mille Items	811.74 \$
Martine Gauthier comptable	6269.02 \$
Papeterie Beaulieu	624.24 \$
Plomberie Patrick Boucher Inc.	565.00 \$
Produit Sany	390.84 \$
Rona St Félix	1084.35 \$
Sylvain Geoffroy, Paysagiste enr.	2759.40 \$
Technic.mm	6840.82 \$
Assurance Ultima	11 753.00 \$
Yvon St-Georges Electricien	269.18 \$
Service incendie (entente)	18142.52 \$

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

10. **DÉPÔT : LISTE DES FOURNISSEURS PAYÉS PAR ACCÈS D.**

Résolution n° 2020-01-646

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Monsieur Maxime Giroux d'accepter la liste des fournisseurs qui sont payés par accès D.

Hydro-Québec (centre),
Hydro-Québec (rue),
Hydro-Québec (l'Arche),
EBI Environnement inc.,
Quincaillerie Piette Enr.,
SÉAO,
Francine Rainville,
Excel Tout,
Municipalité St-Gabriel-de-Brandon,
Benoit Delorme,
Imprimerie R. Pinard Inc.
Patrick Morin,
Receveur Général,
Revenu Québec,
Audrey Sénéchal,
Denis Gamelin,
Papeterie Beaulieu,
Ministère de la sécurité Publique,
Martine Gauthier,
Produits Sany Inc,
Pierre Robillard,
Harnois Énergie Inc,
Marjolaine Marois,
Gilles Côté ,
Excavation Normand Majeau,
Cuisine et vous,
Sylvain Geoffroy Paysagiste,
Maxime Giroux,
Bernard Coutu,
Etienne Pilote,
Groupe Ultima,
CNESST,
Colombe Daoust.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.



LE 13 JANVIER 2020

11. RÈGLEMENT # 2019-07-08 CONCERNANT LES ANIMAUX.

Ce point est reporté à la prochaine séance.

11.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT # 2019-07-08 CONCERNANT LES ANIMAUX.

Ce point est reporté à la prochaine séance.

11.2 SOUMISSION POUR GESTION DE CONTRÔLE ANIMALIER.

Ce point est reporté à la prochaine séance.

12. HÉBERGEMENT DU SITE INTERNET.

Résolution n° 2020-01-647

Suite à l'insatisfaction face à l'hébergeur du site Internet, la directrice générale informe le conseil que la soumission pour l'hébergement du site Internet de Monsieur Alain Tétreault est de 200 \$ taxes incluses.

Il est proposé par Madame Marjolaine Marois et appuyé par Monsieur Maxime Giroux d'accepter la soumission de Monsieur Alain Tétreault et d'informer la compagnie Devicom que le conseil change de fournisseur.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

13. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Monsieur Denis Gamelin se retire de la salle à 20 heures 50.

Madame Audrey Sénéchal prend la présidence du conseil.

Résolution n°#2020-01-648

Il est proposé par Madame Marjolaine Marois et appuyé par Monsieur Gilles Côté que le comité consultatif d'urbanisme soit nommé pour une période de 2 ans, comme suit :

Comité consultatif d'urbanisme	Monsieur Maxime Giroux
	Monsieur André Poirier
	Madame Cindy Gamelin
	Monsieur Réjean Bellerose

Madame Audrey Sénéchal mairesse suppléante demande le vote.

La résolution est adoptée l'unanimité.

Monsieur Denis Gamelin revient à 20 heures 55 et reprend la présidence de la séance.

14. GARANTIE PROLONGÉE ET ENTRETIEN DE LA GÉNÉRATRICE.

Ce point est reporté à la prochaine séance.

15. MODIFICATION DES SÉANCES DU CONSEIL.

Résolution n°#2020-01-649

Il est proposé par Madame Marjolaine Marois et appuyé par Monsieur Gilles Côté de changer la date de la séance du 13 avril 2020 pour le mardi 14 avril 2020 en raison de la fête de Pâques.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.



LE 13 JANVIER 2020

16 SOUSSION DE L'ARCHITECTE RICHARD GRAVEL POUR L'ARCHE.

Résolution n°2020-01-650

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Madame Marjolaine Marois de refuser la soumission de Monsieur Richard Gravel architecte compte tenu que le conseil a décidé d'abandonner le projet de l'Arche.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

17 APPEL D'OFFRE POUR VIDANGE DE FOSSE SEPTIQUE.

Résolution n°2020-01-651

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Madame Marjolaine Marois de mandater la directrice générale d'aller en appel d'offre sur invitation pour les vidanges de fosse septique 2020,2021,2022 et 2023.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

18. DEMANDES

18.1 QUÉBEC MUNICIPAL — DEMANDE D'ABONNEMENT.
Cette demande n'a pas été retenue.

18.2 LOCATAIRE DU 631 RUE PRINCIPALE

Madame Nadon a fait parvenir une lettre pour demander la résiliation de son bail.
La directrice générale fait la lecture de la lettre.

Résolution n° 20120-01-652

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Monsieur Martin Bibeau de demander à Madame Nadon d'essayer de trouver un sous locataire après approbation du conseil. De plus, au renouvellement, elle aura à faire savoir qu'elle ne renouvelle pas le bail pour le 1^{er} juillet 2020. Donc, Madame Nadon demeure responsable et redevable du bail actuel.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

18.3 COMBEC — ADHÉSION.
Cette demande n'a pas été retenue.

18.4 Projet de loi 48 sur la taxation foncière agricole – Demande d'appui.

Résolution n° 20120-01-653

Il est proposé par Madame Marjolaine Marois et appuyé par Madame Audrey Sénéchal de ne pas appuyer la demande pour le projet de loi 48 sur la taxation foncière agricole.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à majorité. Monsieur Martin Bibeau vote contre.

19. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale informe le conseil de l'état de la fissure dans le premier Rang selon Monsieur Allard de la MRC de d'Autray. Donc, la subvention est à revoir.



LE 13 JANVIER 2020

Résolution n° 20120-01-654

Il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyé par Monsieur Bernard Coutu d'attendre car selon les informations actuelles, il est préférable d'annuler la demande de subvention RIRL-2018-860.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

Le ministère du transport accorde un délai pour la subvention de 6 000 \$ la municipalité pourra procéder aux travaux au printemps. Monsieur Marc Fréchette fera parvenir une confirmation par la poste.

La directrice générale informe le conseil du communiqué de la MMQ;
Lors de sa réunion du 9 décembre dernier, le conseil d'administration de La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) a pris la difficile décision de ne pas verser de ristourne au terme de l'année 2019. Ce choix a été motivé par la volonté de maintenir la solidité financière de la MMQ et de préserver les meilleurs coûts d'assurance possibles pour ses membres, et ce, dans un contexte où les changements climatiques affectent l'ensemble du marché de l'assurance.

20. CORRESPONDANCE.

Une liste de la correspondance est déposée sur la table, aucun de ces documents ne sera archivé.

21. DIVERS.

21.1 PAC-RURAL

Résolution n° 20120-01-655

Il est proposé par Monsieur Maxime Giroux et appuyé par Madame Audrey Sénéchal de mandater la directrice générale pour modifier la demande pour le projet du PAC-RURAL. En effet, le conseil a décidé qu'un projet pour aménagement du parc serait plus pertinent. Le nouveau projet serait la construction d'une aire de jeux et d'un jardin éducatif.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

22. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 22 HEURES 15

Résolution n° 2020-01-656

La levée de l'assemblée est proposée par Madame Marjolaine Marois et appuyé par Madame Audrey Sénéchal

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

Denis Gamelin, Maire

Francine Rainville, directrice générale et
secrétaire-trésorière.

Je, Denis Gamelin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.